

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS, Paris

[Constitution de société]
(*La Loi*, 27 juin 1920)

D'un acte sous signatures privées fait en cinq originaux, en date à Paris, le quatorze juin mil neuf cent vingt, enregistré à Paris le le vingt six juin mil neuf cent vingt, aux droits de deux cent cinquante francs, intervenu entre :

M. Émile Foy, demeurant à Saint-Gratien, Seine-et-Oise, 41, rue de l'Étang, d'une part :

Et M. Hamlet-Forte ¹, demeurant à Paris, 15, rue Poussin, d'autre part :

Il a été extrait ce qui suit :

Il a été constitué une association ayant pour but l'exploitation d'un bureau de banque, remises et commissions.

Le capital de vingt-cinq mille francs est fourni par moitié par chacun des deux associés, qui sont solidairement responsables de la gérance.

La raison sociale sera :

FOY ET FORTE

chacun ayant la signature collective.

Chacun des associés doit tout son temps aux affaires sociales, et ne peut traiter pour son compte personnel aucune affaire de banque, remise ou commission, en dehors de l'association. La durée de l'association est de trois ans à dater du quinze juin mil neuf cent vingt.

Le siège de la société sera provisoirement, 45, rue de Châteaudun.

En cas de dissolution, l'actif de la Société sera réparti au prorata des apports jusqu'à remboursement du capital.

Deux doubles dudit acte ont été déposés conformément à la loi, l'un au greffe du tribunal de commerce de la Seine, l'autre au greffe de la Justice de paix du neuvième arrondissement de Paris.

Foy et Forte

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(anciennement E. Foy, Forté et C^{ie})
Société anonyme au capital de 6.250.000 francs
23, rue Louis-le-Grand, Paris

G. VIONNOIS A. LE DORE
avocats
85, rue de la Victoire

¹ Forté (Hamlet)(1888-1965) : domicilié et inhumé au Vésinet. Administrateur de la Mossamédès (Angola), de l'Union financière franco-indochinoise, de la Société de financement des matières premières, PDG de la Société minière et financière de Madagascar.

SOCIÉTÉ E. FOY, FORTÉ & CIE
Paris, 45, rue de Châteaudun
(*La Loi*, 8 avril 1923)

Suivant acte sous seings privés à Paris, en date du vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt-deux, enregistré et publié, une société en commandite simple a été constituée sous la raison sociale « E. Foy, Forté et Cie », entre messieurs Foy et Forté comme associés en nom collectif et divers commanditaires, avec pour objet toutes affaires de banque et de Bourse, au comptant et à terme.

Le montant de la commandite s'est élevé à quatre cent mille francs.

Le siège social a été fixé à Paris, 45, rue de Châteaudun.

Par acte sous seings privés, en date à Paris du quinze mars mil neuf cent vingt-trois, enregistré, la commandite a été portée de quatre cent mille francs à un million de francs, en augmentation de six cent mille francs, lesquels ont été fournis par divers commanditaires indiqués à l'acte.

Un exemplaire de cet acte a été déposé le six avril mil neuf cent vingt-trois aux greffes de la Justice de paix du neuvième arrondissement et du Tribunal de commerce de la Seine.

E. Foy, Forté et Cie.

Léonce *Camille* LAPEYRE (1866-1931),
président

Docteur en médecine.
Directeur de la clinique Saint-Joseph de Fontainebleau,
président de la Ligue locale antialcoolique,
maire de Fontainebleau (mai 1912-ca 1918).

Administrateur de sociétés
président du conseil de surveillance de Fèvre et Cie.
Président de l'Union financière franco-indochinoise. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Uffindo.pdf

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 avril 1926)

Banque des intérêts français. — Capital 3 millions divisé en 1.000 actions de 1.000 fr. et 20.000 actions de 100 fr. Conseil d'administration : MM. Calderon, Fèvre ², Foy, Lapeyre, Michel ³, Riche ⁴. Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire, à Paris. — *J. S. S. F. P. A.*, 15 avril 1926.

Représentante des intérêts français

² Auguste Fèvre (1879-1964) : gérant des Éts Fèvre et Cie (Carrières et scieries de Bourgogne).

³ Charles Michel (1870-1937) : ingénieur ECP, bras droit du banquier Édouard Raphaël Worms. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Edouard-Raphael_Worms.pdf

⁴ Étienne Riche (1883-1934) : député des Ardennes (1928-1934).

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 février 1927)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos de 10 janvier 1927, qui font apparaître un solde créditeur de 1.661.813 fr. Chaque action recevra l'intérêt statutaire de 7 %, soit 2 fr. 50, et une somme globale de 107.206 fr. Il a été porté 818.137 fr. aux amortissements. Ces résultats s'entendent pour une période de deux mois et demi, le capital ayant été porté à 7 millions en novembre dernier.

FICHES DU CAPITALISTE

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(Anciennement E. Foy, Forte et Cie)
(*Le Petit Bleu*, 30 mars 1927)

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — MM. Francisco Calderon, Louis-Auguste Fèvre, Émile Foy, Camille Lapeyre, Charles Michel, Étienne Riche, Kammerer ⁵, Lejeune ⁶, Hamlet Forte, administrateurs.

COMMISSAIRES AUX COMPTES. — MM. Philippe Bautte, Ardant du Masjambost.

CONSTITUTION. — Société française, constituée en janvier 1926 pour une durée de 99 ans.

SIEGE SOCIAL. — Paris, 23, rue Louis-le-Grand.

OBJET. — Toutes opérations de banque, de finance et de travaux publics et privés. Le commerce de matière d'or ou d'argent et de métaux précieux. En général, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, minières, forestières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à cet objet.

CAPITAL. — À l'origine fr. 3.000.000. Porté en octobre 1926 à 5.000.000 ⁷. Porté en décembre 1926 à 7.000.000 ⁸. Divisé en 1.000 actions de 1.000 fr. catégorie « A » et en 60.000 actions de 100 francs, catégorie « B ».

PARTS DE FONDATEUR. — Néant.

OBLIGATIONS. — Néant.

EXERCICE SOCIAL. — 1^{er} janvier au 31 décembre. Assemblée générale : avant fin juin (18 voix par action A, 1 voix par 10 actions B). Paiement du dividende : à l'époque fixée par le conseil.

⁵ Charles-Frédéric-Auguste Kammerer : frère d'Albert Kammerer (1875-1951), ambassadeur de France, administrateur de la Société indochinoise de radiodiffusion (Radio-Saigon)(1939). Négociant en grains à Paris, courtier assermenté, administrateur de la Société franco-tchécoslovaque des îles de l'Océanie (Les Marquises), chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 4 août 1929, p. 8991), officier du mérite agricole (*JORF*, 25 janvier 1931).

⁶ Camille Lejeune (1881-1960) : administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919), reconverti dans les affaires. Administrateur entre autres de la Société franco-tchécoslovaque des îles de l'Océanie (Les Marquises) et directeur de la Cie nosybéenne d'industries agricoles. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Nosybeenne-ind.-agric.pdf

⁷ Par l'émission au pair de 20.000 actions nouvelles B de 100 francs (6 actions B nouvelles pour 1 action ancienne, ou 2 actions B anciennes).

⁸ Par l'émission de 20.000 actions B nouvelles de 100 francs.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES. — 5 % à la réserve légale ; prélèvement facultatif pour fonds de réserve spéciale ; 7 % d'intérêt aux actions B ; sur l'excédent : 10 % au conseil ; 10 % au conseil pour rémunérations diverses ; sur le solde : 20 % aux actions A ; 80 % aux actions B.

LIQUIDATION. — Apurement du passif ; le solde : aux actions, sans distinction.

EXPLOITATION. — Siège social.

COTATION. — Titres non cotés.

SERVICE FINANCIER. — Siège social.

Renseignements communiqués par la Société d'études et de statistiques financières.
31, rue de Rome, et publiés avec son autorisation.

1927 (juin) : Création de l'Union financière franco-indochinoise (Uffindo)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Uffindo.pdf

1927 (septembre) : patronage de la Société Les Marquises
Société anonyme franco-tchécoslovaque des îles de l'Océanie
www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Marquises_fr.-tcheco.pdf

FONDERIES ET FORGES D'ALAIS*
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1928)

Augmentation de capital par création de 60.000 actions de 250 fr. émises à 267 fr. 50. On souscrit aux meilleures conditions à la Banque des intérêts français, 23, rue Louis-le-Grand. Téléphone : Gutenberg 58 98.

Étude de M^e MOREAU,
notaire à Paris, 76, rue Saint-Lazare

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET DE FINANCE
(ANCIENNE BANQUE MOMDJIAN)
Société anonyme au capital de 300.000 francs
Siège social à Paris 8, rue du Faubourg-Montmartre
(*La Loi*, 8 mai 1929)

Premiers administrateurs

.....
Cinquièmement. — La Banque des Intérêts Français, société anonyme, dont le siège est à Paris, rue Louis-le-Grand, numéro 23, en la personne de monsieur Émile Foy, demeurant à Paris, rue de la Tour, numéro 91, son administrateur-délégué.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1930)

L'assemblée ordinaire du 23 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1929. faisant apparaître un solde créditeur de 1.099.784 francs. Le dividende a été fixé à 7 % brut. Il sera mis en paiement à raison de 5 fr. 04 net à partir du 10 avril. Il a été affecté une somme de 475.000 francs aux réserves, en dehors de la réserve légale.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 octobre 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 21 courant sous la présidence de M. Lapeyre. a décidé la suppression du privilège de vote et de dividende attribué aux 1.000 actions A à vote plural formant partie du capital social. Ces actions étant libérées du quart, l'assemblée a décidé, par dispense et décharge du versement des trois autres quarts, la réduction du capital social d'une somme correspondante de 730.000 fr. le ramenant ainsi à 6.250.000 francs.

L'assemblée, pour unifier complètement les actions, a décidé que les anciennes actions A, dont le nominal se trouve ramené par la réduction du capital à 250 fr.. seront échangées contre des actions ordinaires de 100 francs, à raison de 5 nouvelles pour 2 anciennes catégorie A.

Le capital se trouve ramené à 6.250.000 composé de 62.500 actions de 100 fr. de nominal.

Les assemblées spéciales des actions A et B ont approuvé ces décisions, en ce qui les concernait respectivement.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(anciennement E. Foy, Forté et Cie)
Société anonyme au capital de 6.250.000 francs
23, rue Louis-le-Grand, Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1930)

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 21 octobre 1930, les 1.000 actions privilégiées de 1.000 fr. chacune, dites « actions A », libérées du quart, ont été converties en actions ordinaires de 100 fr. chacune, entièrement libérées.

En conséquence, MM. les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège, 23. rue Louis-le-Grand, en vue de l'estampillage.

Le conseil d'administration.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1931)

Les actionnaires de cette société, réunis le 28 avril en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Fèvre, ont approuvé à unanimité les comptes de l'exercice 1930 se soldant par une perte de 731.539 francs.

Comme l'indique le conseil dans son rapport, pour la première fois depuis la fondation de la Société apparaît un solde déficitaire dû aux circonstances. La banque a réduit, à fin 1929, la position de ses clients à la plus simple expression et aucune opération de report n'a été effectuée en dehors de ses propres affaires. D'autre part, la

banque n'a pas incité sa clientèle aux achats. Cette politique s'est naturellement traduite par une diminution considérable dans les recettes.

Le conseil indique également que la principale cause du solde débiteur du compte de profits et pertes résulte de la dépréciation qu'a dû subir le portefeuille.

Commentant les divers postes du bilan, le conseil précise que si les comptes courants débiteurs s'élèvent à la somme relativement élevée de 9.506.466 francs, c'est parce que la banque n'a pas voulu « exécuter » ses clients. Ces soldes sont d'ailleurs couverts dans la proportion de 90 %.

En terminant, le conseil indique dans son rapport que s'il n'y a pas de nouvelle dépréciation du portefeuille à enregistrer pour l'exercice en cours, il espère pouvoir rétablir le prochain bilan en bénéfice. Pour le premier trimestre de 1931, non seulement les frais généraux sont couverts mais il reste un léger solde bénéficiaire.

MM. Boyelle-Morin et Gouin, nommés provisoirement administrateurs par le conseil, ont été confirmés dans leurs fonctions.

PARLEMENTAIRES ET FINANCIERS
(*Documents politiques*, mars 1932)

RICHE, Étienne [1883-1934]

Député des Ardennes [1928-1934]

Adresse : 7, rue de l'Alboni, à Paris.

Administrateur : Banque des intérêts français (Foy et Forte), Société industrielle de produits en béton armé [Usine à Chalette (Loiret)](juin 1927).

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1932)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 10 mai a approuvé les comptes de l'exercice clos le 10 janvier 1932, qui font ressortir une perte de 465.141 francs, résultant en grande partie de la réévaluation des valeurs en portefeuille.

Le rapport dit que, pendant l'exercice écoulé, la société s'est cantonnée, en raison de l'aggravation de la crise, dans des opérations courantes de courtages et de guichets, évitant celles pouvant comporter des risques.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1933)

L'assemblée ordinaire du 22 juin a approuvé les comptes de l'exercice au 10 janvier 1933 faisant apparaître une perte de 11.682 fr. formant avec les pertes antérieures un total déficitaire de 1.205.948 fr.

SAO PAULO ET RIO GRANDE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 septembre-3 décembre 1933)

La Banque des intérêts français se charge de l'encaissement des coupons et obligations amorties, toutes séries, sous réserve des droits au franc-or.

Pour bénéficier des arrêts de la Cour de Rio-de-Janeiro, s'adresser à la Banque des intérêts français, 23, rue Louis-le-Grand, Paris (2^e).

COURS ET TRIBUNAUX
(*Le Petit Bleu*, 17 octobre 1934)

Troisième chambre. — Thomas contre Banque des intérêts français.

Publicité
(*L'Usine*, 1^{er} novembre 1934)

Négociation de scripts et coupons brésiliens
Coupons français et étrangers
Devises et monnaies étrangères
Banque des intérêts français
Société anonyme. Cap. : 6.250.000 fr.
23, rue Louis-le-Grand, Paris (2^e).
Tél. : Opéra 88-40

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE FINANCEMENT DES MATIÈRES PREMIÈRES
GROUPEMENT A

Société anonyme à capital et personnel variables
Capital de fondation : 10.000 francs
Siège à Paris : 23, rue Louis-le-Grand
(*La Loi*, 22 novembre 1934)

.....

Premiers administrateurs

Monsieur Émile Foy, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 23, rue Louis-le-Grand ;

Monsieur Hamlet Forte, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 23, rue Louis-le-Grand ;

Et Monsieur Édouard Pourtalé, rentier, demeurant à Paris, 4, rond-point Bugeaud ;

Commissaire des comptes

Monsieur Albert Bocquet, propriétaire, demeurant à Dourdan (Seine-et-Oise).

Publicité
(*L'Usine*, 18 novembre 1937)

LIVRE et DOLLAR-OR paraissent au plus haut. Vendez vos devises étrangères. Vous achèterez de grandes actions françaises tombées très en-dessous de leur valeur.

Demandez la documentation de la BANQUE DES INTERETS FRANÇAIS (Société au capital de 6.250.000 fr.) fondée en 1920, rue Louise Grand, 23, Paris.

COURS ET TRIBUNAUX
(*Le Petit Bleu*, 21 juin 1939)

Troisième chambre. — Banque des intérêts français contre Crozat.

21 mai 1940 : la Banque des intérêts français, proche partenaire financier de la SOFFO, décide de transférer son siège 20, rue Lucas, Vichy (Pol Bruno, *La Saga des Giscard*, Ramsay, 1980, p. 94).

ARYANISATION

Commissariat général aux questions juives.
ADMISTRAT TEURES PROVISOIRES
(*JOEF*, 18 février 1942)

Arrête :

Article unique. — Les entreprises suivantes appartenant en tout ou en partie, ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires- ci-dessous:

Banque des intérêts français, 20, rue Lucas, à Vichy. — Administrateur provisoire : M. Rigot-Muller, 30, quai Saint-Vincent à Lyon.

Fait à Vichy, le 24 janvier 1942.

XAVIER VALLAT.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(anciennement E. Foy-Forté et Cie).
AVIS AUX ACTIONNAIRES
Première insertion.
(*BALO*, 19 avril 1943)

MM. les actionnaires de la société anonyme dite : « Banque des intérêts français, anciennement E. Foy-Forté et Cie », au capital de 6.250.000 fr. entièrement versés, dont le siège est à Paris, 23, rue Louis-le-Grand, sont informés que par délibérations en date des 7 août 1942, 28 janvier 1943 et 8 avril 1943, le conseil d'administration, usant de l'autorisation à lui donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 1926, a décidé que le capital social de la société sera porté à 12.500.000 fr. par la création et l'émission au pair de 6.250.000 fr. d'actions d'un montant nominal de 100 fr. chacune.

Le montant des actions nouvelles sera payable intégralement à la souscription.

.....

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET FINANCIÈRE DE MADAGASCAR
(BALO, 6 novembre 1944)
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Somifima_Madagascar.pdf

Le président directeur général,
HAMLET FORTE,
adresse personnelle : 112, avenue Gallieni, Le Vésinet (Seine-et-Oise),
faisant élection de domicile 23, rue Louis-le-Grand, Paris.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
AVIS AUX ACTIONNAIRES
Première insertion.
(BALO, 22 janvier 1945)

MM. les actionnaires de la société anonyme dite « Banque des intérêts français », au capital de 12.500.000 fr., entièrement versé, dont le siège social est à Paris, rue Louis-le-Grand, 23, sont informés que, par délibération en date du 9 janvier 1945, le conseil d'administration, usant de l'autorisation à lui donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1944, a décidé que le capital de la société sera porté à 25 millions de francs par la création et l'émission au pair de 125.000 actions d'un montant nominal de 100 fr. chacune.

.....

Le conseil d'administration.

Ses animateurs sous la IV^e République semblent être MM. Robert Kohly et Lucien Lasseigne, noms jadis liés à la Banque industrielle de Chine, ainsi qu'Henri Mourral⁹, et L. Vigneault.

La SOFFO est représentée à son conseil par MM. Paul Bernard et Jean Daloz.

La Banque des intérêts français est impliquée dans de petites affaires : les Brevets Cotal (changement de vitesses), le Jardin d'acclimatation, la Mamora au Maroc, la Société générale du golfe de Guinée (import-export au Togo), la Minière et financière de Madagascar, la Cie française de la Mocupia, calamiteuse affaire d'exploitation aurifère au Venezuela.

SOCIÉTÉ D'APPLICATION DES BREVETS COTAL
(changement de vitesse électro-magnétiques et électro-mécaniques).
Augmentation de capital
(BALO, 25 novembre 1946)

Les souscriptions et versements seront reçus, du 26 novembre 1946 au 26 décembre 1946 :

au siège social, 172, boulevard Bibeau, à Neuilly-sur-Seine,
aux guichets de la Banque nationale du commerce et de l'industrie, agence de Neuilly, 102, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine,
et aux guichets de la Banque des intérêts français, 23, rue Louis-le-Grand, à Paris.

⁹ À distinguer d'Henry Mourral, inspecteur principal des douanes et père d'Isabelle Mourral, qui officiait sur la très droitière Radio Courtoisie.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(BALO, 13 octobre 1947)

BILAN

Total : 191.046.314 29.

Le président directeur
H. FORTÉ

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FABRICATION D'OUTILLAGE POUR IMPRIMERIE
(SOFRATYPE)

Société anonyme au capital de 22.500.000 F,
divisé en 180.000 actions de 125 F chacune entièrement libérées.

Siège social : 17. rue Bouret, Paris (19^e)

R. C. : Seine 262117 B.

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(BALO, 7 février 1949)

Augmentation de capital

Banque des intérêts français, 23, rue Louis-le-Grand, à Paris ;
Banque J. Saint-Salvi, à Poissy (Seine-et-Oise);
Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, à Paris;
Banque régionale d'escompte et de dépôts, 18, avenue Émile-Zola, à Saint-Maur
(Seine).

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(BALO, 11 juillet 1949)

Société anonyme sous le régime de la législation française constituée le 23 mars 1926.

Statuts déposés en l'élude de M^e Letulle, notaire à Paris. .

Siège social : 23, rue Louis-le-Grand, a Paris (2^e).

R. Seine 223193 B. Liste des banques françaises, 383. Durée. — 99 années à partir du jour de sa constitution définitive.

Objet. — La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques de banque, de finance et de travaux publics et privés. à faire en France et à l'étranger.

Capital. — Il est de 2.5 millions de francs, divisé en 250.000 actions au nominal de 100 F, toutes entièrement libérées.

Parts de fondateur. — Néant.

Obligations. — Néant.

Apports. — Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Paris du 18 décembre 1926, il a été fait apport par la société en commandite simple E. Foy, Forte et Cie d'un établissement commercial d'opérations et d'affaires de banque et de Bourse exploité à Paris, 23, rue Louis-le-Grand, les approvisionnements et une somme de 1.430.000 F, ainsi qu'une maison à Laigle (Orne), 27 et 29, rue Saint-Jean, moyennant l'attribution

de 20.000 actions de 100 F. Ces apports sont devenus définitifs aux termes d'une assemblée générale en date du 28 décembre 1926.

Répartition des bénéfices. — 1° 5 p. 100 pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque ledit fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; 2° les sommes que l'assemblée générale, sur les propositions du conseil d'administration, fixera pour être, avant toute répartition, soit reportées à nouveau soit employées à la constitution de fonds de réserve spéciale ; 3° la somme nécessaire pour fournir aux actions à titre de premier dividende, non cumulatif, l'intérêt de 7 p. 100 des sommes dont ces actions sont libérées et non amorties. Sur l'excédent, il sera attribué 10 p. 100 au conseil d'administration; le solde sera réparti entre toutes les actions.

.....

Augmentation de capital Avis aux actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 1919, et le conseil d'administration, dans sa séance du même jour, ont décidé que le capital social, lequel est actuellement de 25 millions de francs divisé en 250.000 actions de 100 F chacune, sera augmenté de 25 millions de francs et porté à 50 millions de francs par l'émission de 250.000 actions nouvelles de 100 F chacune à souscrire en numéraire.

Ces actions nouvelles, émises au pair, devront être libérées d'un quart au moins à la souscription, avec faculté de libération anticipée : le solde aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration.

.....

Banque des intérêts français :
Le président du conseil d'administration,
HENRI MOURAL, demeurant 31, rue de Valois, à Paris,
faisant élection de domicile au siège social de la société,
23, rue Louis-le-Grand, à Paris.

TOTAL DE BILAN

200.002.645 19

COMPAGNIE DE CULTURES TROPICALES EN AFRIQUE

Augmentation de capital
(BALO, 28 novembre 1949)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cultures_tropicales_Afrique.pdf

Les souscriptions seront reçues à la Banque des intérêts français, 23, rue Louis-le-Grand, à Paris, et à la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, à Paris.

Banque des intérêts français
23, rue Louis-le-Grand, Paris 16^e

AEC 1951

Lasseigne (Lucien)[1888-1955][anc. de la Banque franco-chinoise et de la Sofinindo]: adm. Golfe de Guinée, Brossard & Maupin, Cie frse de cult. d'Ext.-O.

Minière et financière de Madagascar (même siège que la BIF) : Robert Kohly, adm. (AEC 1951 + Doc. afr., 1963).

Golfe de Guinée : François + Robert Kohly et Lasseigne adm.

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1951)

L'assemblée ordinaire du 25 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1950, faisant ressortir un bénéfice net de 4 304 406 francs.

Le dividende a été fixé à 5 %, soit 5 francs brut par action, payable aux caisses de la Société à partir du 1^{er} juin prochain.

[Desfossés 1956]

Kohly (Robert)[Bq des intérêts frs] 738 (Mocupia), 1116 (Applic. des brevets Cotal)(serv. fin. assuré par la BIF), 1771 (Golfe de Guinée).

Lasseigne (Lucien)[1888-1955][Selon BM 1955 : pdt Mamora], 1116 (Brevets Cotal)

Lasseigne (Richard)(fils de Lucien), 1756 (Mamora).

Mourral (H.)[Bq des intérêts frs] 1771 (Golfe de Guinée)(serv. fin. assuré par la BIF), 2249 (Jardin zoologique d'acclimatation).

Vigneault (L.)[^{00/00}][Bq des intérêts frs ?], 738 (Mocupia), 1116 (Brevets Cotal), 1756 (Mamora).

Services financiers : 1116 (Brevets Cotal), 1771 (Golfe de Guinée).

1956 : LA SOFFO PREND 30 % DU CAPITAL

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SOFFO_1949-1972.pdf

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1956)

Cet établissement dont le capital été récemment porté de 125 millions 250 millions de fr., se propose de procéder à une nouvelle augmentation de son capital de 250 millions à 500 millions de francs. À l'occasion de cette opération, la Société financière pour la France et les Pays d'Outremer (S.O.F.F.O.) prendra une participation de 30 % dans le capital de cette, banque, n outre, nous croyons savoir que la Banque de l'Indochine et la Banque de l'Union Parisienne participeront également à cette opération.

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1957)

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS. — L'assemblée du 29 approuvé les comptes de 1956 dont, après affectation aux « amortissements, réserves et ions » d'une somme de 22.659 378 francs, par un bénéfice net de 5 millions 287.096 fr.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateurs de MM. Giscard d'Estaing, Paul Bernard, Jacques Burin des Roziers, André Dentz, Jean Legay, André Bufferrat et de la Soffo.

Bernard (Paul)(1882-1960) : SOFFO > BIF.
Daloz (Jean)(1899-1961) : SOFFO > v.-pdt BIF.

WWE 1967 :

MOURRAL Henri Président de société. Né à Corenc (Isère), le 15.6.1900. M. : le 2.12.1925, à Lyon, avec Suzanne Poncet. Études : Univ. Grenoble. Gr. univ. : Dr en droit. Carr. : prés. hre Banque des intérêts fr. Adr. priv. : 104, rue de l'Université, Paris 7 ; prof. : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, Paris 16, France [= SOFFO].

=====

29 MAI 1962 : LA SOFFO PORTE SA PARTICIPATION DANS LA BIF À 52 %, LE BANCO POPULAR ESPAÑOL PREND 35 %

L'ombre de l'Opus Dei
(Georges Valance, *VGE, une vie*, 2011)

Le groupe [SOFFO] s'est même doté d'une banque, la Banque des intérêts français (BIF), vite qualifiée de Banque des intérêts de la famille Giscard d'Estaing, et soupçonnée un temps d'être le bras financier français de l'organisation politico-religieuse « Opus Dei » depuis que la Banco popular español a acquis 35 % de son capital, la minorité de blocage. Une opération financière effectuée d'ailleurs sans complexe puisque, à l'issue de l'assemblée générale du 29 mai 1962, le communiqué transmis aux journaux financiers précise : « Dans son allocution, le président a souligné l'intérêt que présentait pour la Banque la participation que venait de prendre dans son capital la Banco popular español¹⁰. » Il est vrai qu'Edmond Giscard d'Estaing profitait de l'occasion pour porter à 52 % la participation de la SOFFO dans la BIF, soit la majorité absolue.

En réalité, la banque de l'Opus Dei était la Banco atlántico. C'est elle qui gérait l'argent de ses membres et finançait ses projets. Mais la Banco popular, qui recrutait nombre de ses managers à l'Université de Navarre, proche de l'Opus Dei, n'était pas éloignée de cette mouvance. Or, l'Opus Dei, dont le goût du secret l'apparentait à une franc-maçonnerie catholique, sentait, si l'on ose dire, le soufre. Aussi Edmond fut-il critiqué pour avoir fait si bon accueil en France à l'une de ses banques. Faisait-il pour autant personnellement partie de cette « sainte maffia » réservée aux élites et qui promettait la sainteté aux laïcs qui sauraient assumer leurs responsabilités dans la société civile ? L'élitisme proclamé du petit livre doctrinal du créateur de l'Opus Dei, Josemaria Escrivà de Balaguer, ne devait pas choquer l'auteur de *La Monarchie intérieure* : « Ne vole pas comme un oiseau de basse-cour quand tu peux voler comme un aigle. Te laisser aller ? Toi ?... Ferais-tu partie du troupeau ? Alors que tu es né pour

¹⁰ *Le Journal des finances*, 8 juin 1962, p. 681

commander ! » Il a été souvent écrit qu'Edmond Giscard d'Estaing avait franchi le pas, notamment par Christian Terras qui lui associe Antoine Pinay. Cependant, aucune preuve n'a jamais été avancée. Familier des milieux catholiques traditionnels, l'ancien président du Conseil national du patronat français (CNPF) François Ceyrac est lui aussi formel : « Je connaissais un peu l'Opus Dei, Edmond Giscard d'Estaing en était très proche, il était une sorte de conseiller économique de l'ordre. » A noter, l'admirable « understatement » de François Ceyrac qui, des années durant au CNPF, eut comme responsable de la communication François Gondrand, un des plus importants responsables français de l'organisation.

En tout cas, l'argent espagnol, avec ou sans l'Opus Dei, n'a pas fait de miracle. Comme l'observe l'historien Marc Meuleau : « La SOFFO échoue dans sa tentative de se doter d'une activité bancaire propre en créant la Banque des intérêts français : en 1967, il lui faut revendre sa filiale à la Société centrale de banque ¹¹. »

Who's who, 1979 :

CARMOY (Guy, comte de), ancien inspecteur des Finances, professeur. Né le 20 fév. 1907 à Paris. Fils de Pierre, comte de Carmoy, sans profession, et de la comtesse, née Marguerite Perquer. Mar. le 30 janv. 1934 à Mlle Marie de Gourcuff (4 enf. : Hélène (comtesse Geoffroy de Vogüé), Hervé, Beatrice [comtesse Pierre Terray], Isabelle [décédée]). Études : École des Roches à Verneuil-sur-Avre, Faculté des lettres et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : inspecteur des Finances (1930-1960), administrateur suppléant à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (1946-1948), directeur à l'Organisation européenne de coopération économique (1948-1952), administrateur de la Banque des intérêts français (1962-1967), professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Institut européen d'administration des affaires (depuis 1961). Œuvres : *Fortune de l'Europe* (1953), *les Politiques étrangères de la France 1944-1966* (1967), *le Dossier européen de l'énergie* (1971), *Energy for Europe* (1977). Décor. : officier de la Légion d'honneur. Membre du Travellers Club. Adr. : 22, av. de Suffren, 75015 Paris.

L'AFFAIRE MELEUX

Nicolas Fournier, Edmond Legrand,
Dossier C... comme Combines,
Alain Moreau, Paris, 1975, rééd. poche 1979, 285 p.)

[279] Pour s'être trouvé au cœur d'un imbroglio politico-financier, Jacques Branger, directeur général de la Caisse nationale des Marchés de l'État, depuis près de trente ans se trouve brusquement licencié le 28 juillet 1965 et remplacé à son poste par un administrateur civil, René Piet Berton de Lestrade.

L'histoire vaut d'être contée par le menu, si on veut voir clair dans ce véritable roman où s'entrecroisent hommes politiques de premier plan, hauts fonctionnaires, financiers véreux, barbouzes, et où l'élément dramatique n'est pas absent, puisqu'il y a mort violente d'un des protagonistes.

¹¹ Suite du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie.

Le 25 mars 1965, en forêt de Fontainebleau, on trouve agonisant dans sa DS noire un industriel, Louis Meleux.

C'est un ami d'Antoine Lopez, chef d'escale « Air France » à Orly et agent du S.D.E.C.E., dont on a beaucoup parlé au moment de l'affaire Ben Barka¹². « Spécialiste » des valises diplomatiques, Lopez, dit-on, les ouvrait habilement, en photographiait le contenu et communiquait les informations financières importantes à Louis [280] Meleux et au principal actionnaire de la société, Pierre Ferri.

Propriétaire du château de Mauperthuis, à Chartrettes, en lisière de la forêt de Fontainebleau, Louis Meleux est le directeur d'une affaire de pose et d'entretien de voies ferrées, ayant des bureaux 65 bis, rue du Rocher, Paris 8^e, et 3, rue de Metz, Paris 10^e. L'enquête, menée rondement, détermine qu'il s'est tiré une balle dans la bouche et conclut au suicide. Comme pour Stavisky ! Comme pour Figon !

« Surmenage, cette maladie des hommes d'affaires », croit bon de commenter la presse en annonçant le suicide.

Vite dit. En établissant le bilan de la société Meleux, M^e Albert Chassagnon, administrateur provisoire nommé par référé du Tribunal de Commerce, et Gustave Fontaine, expert comptable, découvrent la vérité, Meleux était un spécialiste de la « cavalerie ¹³ ».

Leur rapport, déposé le 18 mai 1965, établit que l'industriel a vécu d'un trafic de chèques pour lesquels des imprimés spéciaux avaient été établis. Pour les six derniers mois précédant la mort de Louis Meleux, le trafic avait atteint près de vingt fois le chiffre d'affaires de cette période. Ce trafic visait à dissimuler un trou d'une quinzaine de millions, non pas du fonctionnement même de l'entreprise, mais de « prélèvements » inexplicables et, aussi, des quelque 3,62 millions d'agios versés aux banques par lesquelles passait le trafic de chèques.

À cette fin, Louis Meleux disposait de neuf comptes dans divers établissements bancaires parisiens, et d'une complaisance infinie de la part de leurs dirigeants.

L'escompte des chèques se faisait surtout par l'intermédiaire de la Banque des Intérêts français 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, Paris 16^e. Banque sous le contrôle de la S.O.F.F.O., société présidée par Edmond [281] Giscard d'Estaing ¹⁴, père de l'actuel président de la République. La B.I.F. avait pour président Maurice Gérard, en même temps directeur général de la S.O.F.F.O. ¹⁵.

Un des principaux actionnaires de l'affaire Meleux, qui avait été introduite en Bourse le 1^{er} janvier 1962 [?], est Pierre Ferri, un agent de change, qui possède 14 % du capital avec 12.000 actions sur 85.000. Presque autant que Louis Meleux lui-même qui en détenait 14.000.

Ancien ministre des P.T.T. du cabinet Laniel en 1953 et 1954, Pierre Ferri est, à l'époque où éclate l'affaire, une des personnalités marquantes du parti politique fondé par Valéry Giscard d'Estaing et intitulé à ce moment-là « Les Républicains Indépendants de Progrès ». Il est considéré comme « le financier » de la fédération de la Seine.

¹² Lopez (nom de code du S.D.E.C.E. : Dom Pedro) a été condamné en juin 1967 par la Cour d'Assises de Paris à huit de réclusion criminelle.

¹³ Pratique consistant à faire usage de traites ou de chèques de complaisance.

¹⁴ Dont il ne possède pourtant que 50 actions sur 320000. La S.O.F.F.O. ou Société Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer détient 52 % du capital de la B.I.F. Elle avait repris toutes les affaires indochinoises après le désastre de Dien-Bien-Phu et avait ensuite encaissé les dommages de guerre alloués en 1958 par le gouvernement français [audacieux raccourci historique !].

¹⁵ À ce propos, l'Agence économique et financière du 18 avril 1966, rendant compte de l'assemblée ordinaire de la B.I.F. en date du 14 avril et appelée à examiner le bilan arrêté au 31 décembre 1965, écrit : « Le compte de profits et pertes fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 1.086.057 francs qui a été affecté aux amortissements et provisions, notamment pour couvrir un risque créé par une escroquerie dont la Banque a été victime au début de l'année. Questionné par un actionnaire à ce sujet, le président, M. Gérard, a précisé que la Banque n'a jamais eu la moindre action de la société Meleux, et qu'elle s'était portée partie civile dans une action ouverte contre Meleux. »

Le 21 juin 1965, la faillite de l'entreprise Meleux est prononcée.

Dans les antichambres ministérielles et dans les milieux financiers, il n'est bruit que de cette affaire. On chuchote des noms. Car, entre-temps, Jacques Branger avait déjà commencé sa propre enquête. Ce zèle, jugé intempestif par d'aucuns, marque le début de sa chute.

[282] Le 25 février 1965, alors qu'il déjeune avec des banquiers, il apprend de l'un d'eux que l'entreprise Meleux est en difficulté. Cette confidence l'intéresse d'autant plus que la Caisse des Marchés de l'État était engagée pour 2,5 millions de crédits dans l'affaire. Jacques Branger fait donc procéder à une enquête discrète ; elle lui révèle que deux chèques émis par l'industriel, un de 630.000 francs, l'autre de 1,59 million, ont été impayés.

À partir de cet instant, et avec une insistance croissante au fur et à mesure que progresse l'enquête des inspecteurs de la Caisse des Marchés, le ministère des Finances ¹⁶ se met à contester la gestion de Jacques Branger. Le 5 mars, Jacques Pérouse, directeur du Trésor, le convoque pour lui faire savoir que le ministre Giscard d'Estaing s'inquiète du montant des rémunérations du personnel dirigeant de la Caisse. Onze jours plus tard, nouvelle convocation, cette fois au sujet du fonds de prévoyance du personnel de la Caisse.

Le 24 mars (donc la veille du suicide de l'industriel), le directeur adjoint de la Caisse réunit les banquiers ainsi que Louis Meleux ; il est convenu que le lendemain sera effectuée une vérification comptable. Le même jour, Jacques Branger est mandé une fois encore par le directeur du Trésor qui exige des explications sur la société civile immobilière de la Caisse. Le 3 avril, c'est au sujet des logements du personnel de la Caisse que le directeur est interrogé. Une mission de l'Inspection des Finances effectue une enquête sur la gestion de la Caisse. Elle va durer deux mois.

Jacques Branger charge l'avocat de la Caisse (c'est celui également du ministère des Finances) de porter plainte pour escroquerie contre Meleux. Le Parquet s'y refuse ; Louis Meleux étant mort, on peut seulement porter plainte contre X, pour complicité. L'avocat vient d'ailleurs prévenir le directeur de la Caisse, Jacques Branger, « qu'une certaine personne, dont il tait le nom [283] en raison du secret professionnel, lui a vivement déconseillé de porter plainte et qu'il ne le fera que sur un ordre écrit ». Jacques Branger le lui donne et la plainte est déposée le 8 juillet 1965.

La veille, Michel Poniatowski, qui est à ce moment-là conseiller technique auprès de Valéry Giscard d'Estaing, fait savoir à Jacques Branger qu'il le recevra le lendemain. C'est pour l'informer du désir du ministre de nommer un nouveau directeur général de la Caisse.

Bouleversé par cette nouvelle, Jacques Branger se rend à Matignon le 10 juillet où il voit François-Xavier Ortoli, le directeur de cabinet du Premier ministre, Georges Pompidou, qui lui assure qu'aucun grief n'est retenu contre lui et lui fait miroiter un autre poste. Il ne lui sera jamais donné.

On a déjà dit que le 28 juillet 1965, le conseil des ministres met fin à ses fonctions. Sur l'heure, le ministre des Finances donne des ordres pour qu'on lui retire sa voiture de service. Le 9 août, son successeur, de Lestrade, lui coupe le versement des allocations familiales. Le 11 août, il est licencié sans traitement.

Il forme alors toute une série de recours devant le Conseil d'État et va parler de ses ennuis à l'avocat Edgar Faure. Celui-ci lui prête une oreille complaisante, car d'une part il est en train de se morfondre, puisqu'il n'a, à ce moment, aucune responsabilité ministérielle. D'autre part, Edgar Faure se montre jaloux de l'ascension politique de son ancien directeur adjoint de cabinet dont il dit sarcastiquement un jour dans un banquet électoral à Pontarlier : « Vous savez qu'il a été autrefois sous mes ordres. Je lui disais : Valéry, allez donc me chercher mon chapeau. Cela crée des liens. »

¹⁶ Valéry Giscard d'Estaing en est à la tête.

Les confidences de Jacques Branger tombent à pic. Elles vont lui permettre de lancer une peau de banane sous les pieds de son jeune rival.

Edgar Faure se rend chez Pompidou pour lui raconter toute l'histoire. Prudent comme à l'habitude, ce dernier le renvoie chez le général De Gaulle qui ne pipe pas. Mais quelque temps après, exactement le 29 décembre 1965,

[283] Valéry Giscard d'Estaing se retrouve tout autant sans emploi que Branger ¹⁷.

Edgar Faure, lui, entre dans la nouvelle combinaison ministérielle comme ministre de l'Agriculture.

Près de dix ans après le suicide de Louis Meleux, les enquêtes se poursuivent et les porteurs spoliés attendent toujours que l'on veuille bien régler « cette délicate affaire ».

Les relations entre Edgar Faure et Valéry Giscard d'Estaing sont maintenant au beau fixe. Le premier a aidé le second à barrer la route à Jacques Chaban-Delmas dans la course à l'Élysée en mai 1974. Alors...

Pol Bruno,
La Saga des Giscard (Ramsay, 1980, 270 p.).

[200] Le 25 février 1965, lors d'un déjeuner avec des banquiers, Jacques Branger apprend qu'une entreprise qui a de gros engagements envers la Caisse des marchés de l'État est en difficulté et qu'elle pourrait être à l'origine d'un scandale financier. Le directeur de la Caisse des marchés de l'État fait procéder à une rapide enquête et découvre que l'entreprise Meleux et Cie, domiciliée 65 bis, rue du Rocher à Paris, est effectivement fortement débitrice envers la Caisse des marchés de l'État. Spécialisée dans les travaux publics, l'entreprise Meleux et Cie travaille essentiellement pour la SNCF et, de ce fait, négocie des marchés importants pour lesquels elle a toujours reçu l'aval du ministère des Finances.

Jacques Branger charge un inspecteur de la Caisse des marchés de l'État d'effectuer un contrôle discret. Ce contrôle révèle que l'entreprise Meleux et Cie se livre à une vaste escroquerie, produit des bilans faux et distribue des dividendes fictifs. En outre, Louis Meleux pratique des prélèvements de fonds très importants tant pour lui que pour des tiers, grâce à des facilités de découvert et à l'emploi de la cavalerie. Pendant l'exercice 1963-1964, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 milliards [201] et a opéré des virements de fonds jusqu'à concurrence de 16,5 milliards. Pour effectuer de la cavalerie à aussi grande échelle, l'entreprise de Louis Meleux disposait de neuf comptes bancaires dans différents établissements parisiens. Parmi ces banques, deux sont particulièrement concernées : la Banque de la Cité et la Banque des intérêts français.

Cette dernière est la principale escompteuse de l'entreprise Meleux et Cie. Son siège social est domicilié 23, rue de l'Amiral-d'Estaing. Depuis quelques années, une grande partie de son capital est détenue par la SOFFO d'Edmond Giscard d'Estaing. Le conseil d'administration de la Banque des intérêts français réunit, outre le président de la SOFFO, messieurs Andres Rueda Salaberry et Rafaël Termes.

La présence de représentants espagnols au conseil d'administration de la Banque des intérêts français s'explique par une prise de participation de 35 % du Banco Popular Español, une banque contrôlée par l'Opus Dei.

Lorsque, dans les années 1960, l'Opus Dei décida de travailler en France, Andres Rueda Salaberry fut le principal artisan de cette implantation. Il reçut immédiatement le soutien actif d'Edmond Giscard d'Estaing qui mit à sa disposition un bureau dans l'immeuble du 23, rue de l'Amiral-d'Estaing. Le prince Jean de Broglie, très proche à

¹⁷ Le deuxième ministère Pompidou ayant démissionné, Pompidou constitue son troisième gouvernement, le 8 janvier 1966, où Giscard est remplacé par Michel Debré.

l'époque de la famille Giscard d'Estaing, fut lui aussi un émissaire actif de l'institut séculier espagnol. Ses relations d'affaires avec l'Opus Dei facilitèrent le financement d'un nouveau parti politique : les Républicains indépendants.

En 1965, le président du conseil d'administration de la Banque des intérêts français est en même temps directeur de la SOFFO. Le scandale financier de l'entreprise Meleux et Cie va mettre en évidence ces relations de personnes et d'intérêts financiers.

[202] Pour évoquer les suites de cette affaire, nous nous référerons à ce qu'a plaidé maître Lyon-Caen, l'avocat de M. Jacques Branger.

Le 16 février 1965, Jacques Branger avait été félicité pour son travail à la direction de la Caisse des marchés de l'État par le ministre des Finances. Quelques jours plus tard, le 5 mars 1965, il est convoqué, sur l'heure, par le directeur du Trésor. Lors de cette entrevue, il apprend avec surprise que le ministre des Finances s'inquiète du montant des rémunérations du personnel dirigeant de la Caisse des marchés de l'État.

Le 16 mars 1965, alors que des bruits sur la situation de l'entreprise Meleux et Cie commencent à se répandre, le directeur du Trésor convoque à nouveau Jacques Branger pour des explications sur le fonds de prévoyance de la Caisse des marchés de l'État.

Le 19 mars 1965, la Banque de la Cité refuse un chèque sans provision de l'entreprise Meleux et Cie.

Le 24 mars 1965, Jacques Branger est convoqué sur le champ par le directeur du Trésor qui lui demande des explications sur la Société civile immobilière de la Caisse des marchés de l'État. Le directeur du Trésor fait en outre état d'une enquête et présente à Jacques Branger la photocopie d'un brouillon contenant le calcul d'opérations que celui-ci aurait envisagé de faire personnellement.

Le même jour, le directeur adjoint de la Caisse des marchés de l'État convoque Louis Meleux et les banquiers concernés. Il est convenu que, le lendemain 25 mars, une vérification comptable aura lieu au siège de l'entreprise.

Le 25 mars 1965, Louis Meleux, propriétaire du château de Mauperthuis à Chartrettes en Seine-et-Marne, quitte son domicile à l'heure habituelle. Au lieu de se rendre au siège de son entreprise, il part en direction de la forêt de Fontainebleau et se suicide d'une balle de revolver dans la tête.

[203] Le 31 mars 1965, un référé du tribunal de commerce nomme un administrateur provisoire et un expert comptable. L'insuffisance d'actif de l'entreprise Meleux et Cie est d'un milliard de centimes [10 MF].

Le simple examen de la balance des comptes généraux indique immédiatement l'anomalie flagrante constituée par l'ampleur du total des écritures portées au compte des virements de fonds. Pour le seul mois de mars 1965, la cavalerie sur les chèques porte sur 600 millions de centimes.

Le 9 avril 1965, l'administrateur provisoire dépose son rapport au tribunal de commerce. Le jour même, Jacques Branger est convoqué par le directeur de cabinet du ministre des Finances ; celui-ci fait allusion à des opérations immobilières du fonds de prévoyance de la Caisse des marchés de l'État et à la rémunération du personnel dirigeant. Il conclut : « Le ministre compte sur vous pour que tout rentre dans l'ordre. »

Jacques Branger demande alors une inspection contradictoire sur le fonds de prévoyance de la Caisse. L'enquête a lieu à partir du 20 avril, mais sans être contradictoire, c'est-à-dire sans droit de réponse du directeur de la Caisse des marchés de l'État. Malgré cela, les inspecteurs des Finances commis déposent un rapport très favorable à M. Branger.

Celui-ci continue à faire étudier le dossier Meleux par le service contentieux de la Caisse des marchés de l'État et fait part au ministère de tutelle de son intention de se porter partie civile dans l'affaire Meleux. Le conseil d'administration de la Caisse des marchés de l'État doit se réunir pour entériner le dépôt de plainte.

À la veille de cette réunion, le directeur de cabinet du ministre des Finances demande à Jacques Branger de retarder la date du conseil d'administration.

Le 7 juillet 1965, l'avocat de la Caisse des marchés de l'État, qui est en même temps celui du ministère des Finances, soumet à Jacques Branger un projet de plainte.

[204] Le même jour, le directeur de cabinet du ministre des Finances convoque Jacques Branger pour le lendemain, et l'informe du désir du ministre, Valéry Giscard d'Estaing, de nommer un nouveau directeur général à la Caisse des marchés de l'État.

Le 9 juillet 1965, Jacques Branger se rend à l'hôtel Matignon pour rencontrer le directeur de cabinet du Premier ministre, Georges Pompidou. Celui-ci l'assure qu'aucun grief n'existe contre lui et qu'il va recevoir un autre poste.

Le 22 juillet 1965, l'avocat de la Caisse des marchés de l'État annonce à Jacques Branger qu'il ne peut, compte tenu des recommandations reçues, déposer la plainte envisagée et qu'il ne le fera que couvert par un ordre écrit de Jacques Branger. Le directeur de la Caisse des marchés de l'État lui remet cet ordre écrit.

Le 23 juillet 1965, le conseil d'administration de la Caisse des marchés de l'État est convoqué d'urgence pour entendre une communication du Premier ministre indiquant le nom du successeur de M. Branger.

Le 27 juillet 1965, l'avocat, qui n'a pas encore adressé la plainte au juge d'instruction, en fait parvenir le texte à Jacques Branger qui, le lendemain, donne son accord sur la rédaction de la plainte.

Ce même 28 juillet 1965 au conseil des ministres, Valéry Giscard d'Estaing obtient la révocation de Jacques Branger, malgré les réticences d'un certain nombre de ministres.

Sur l'heure, Jacques Branger est privé de sa voiture de fonction, de son téléphone et de son bureau. Maître Lyon-Caen souligne que l'affaire Meleux est venue très discrètement devant le tribunal correctionnel. Les seuls inculpés jugés furent des comparses. Un seul avocat, pourtant partie civile, ne s'est pas présenté : celui de la Caisse des marchés de l'État, en l'occurrence le défenseur des contribuables.

[205] La presse, qui avait signalé par des entrefilets le suicide de Louis Meleux, fut d'une parfaite discrétion sur cette affaire. Seul le *Canard enchaîné* en fit une relation complète.

Jacques Branger, bien entendu, ne reçut aucune des affectations qui lui avaient été promises. Il déposa sept recours devant le Conseil d'État. Sans succès.

1965, le général de Gaulle est mis en ballottage lors du premier tour de l'élection présidentielle. Le 19 décembre 1965, il est réélu avec 12,5 millions de voix contre 10,5 millions à son adversaire socialiste François Mitterrand. Quelques jours plus tard Georges Pompidou remanie son gouvernement Valéry Giscard d'Estaing quitte le ministère- des Finances sans autre affectation ministérielle. Il est remplacé par Michel Debré. Valéry Giscard d'Estaing reconnaît : « Cela m'a été douloureux. Pour deux raisons : d'abord, parce que c'était tout à fait inattendu, compte tenu de ce que j'avais pu croire et de ce qu'on m'avait dit auparavant. Parce que j'avais été mêlé, beaucoup plus qu'on ne le sait, aux problèmes qui s'étaient posés au moment de savoir si le général de Gaulle se représenterait comme président de la République... À ce moment-là, j'étais censé partir pour la Chine inaugurer une exposition technique française. Le général m'a demandé de rester, car j'étais un de ceux sur lesquels il comptait, m'a-t-il dit — qu'il fut réélu ou non — pour continuer le combat. Je n'avais donc pas cru qu'il pût y avoir un doute à cet égard. Alors cela a été un choc personnel.

« Le second problème, c'est que j'avais été engagé dans une politique de stabilisation qui était très difficile à mener et sûrement impopulaire. »

Valéry Giscard d'Estaing tient ces propos à Roger Priouret en 1973, huit ans après son éviction. Il n'évoque, bien entendu, que les causes politiques. Les procès avec Jacques Isorni et l'affaire Meleux sont quantités négligeables. Des témoins se souviennent pourtant que Valéry Giscard d'Estaing était pendant cette période complètement effondré. Certaines phrases prononcées alors sont passées à la postérité : « On m'a congédié comme un domestique... l'ingratitude humaine. » Moins élégant dans le choix des termes, Pierre Laval avait dit à Pétain : « Vous m'avez jeté à la

porte comme un valet. » Une autre phrase de Valéry Giscard d'Estaing, datant de cette période, est souvent citée : « J'ai été victime d'une balle perdue. » Une sorte de lapsus.

Ultime remarque : début 1980, un conseiller du président de la République remet, au cours d'une réunion ministérielle, un message à Valéry Giscard d'Estaing et se retire. Le président de la République vient d'être averti du décès de M. Jacques Branger.
